



No. de résolution
ou annotation

À une séance ordinaire du CONSEIL DES COMMISSAIRES de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy dûment convoquée et tenue au Centre administratif du 1515, rue Ste-Marguerite, Trois-Rivières, ce vingtième jour du mois de février deux mille dix-neuf, formant quorum sous la présidence de monsieur Claude Lessard, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

LES COMMISSAIRES

Suzanne Poirier
Denis Lamy
Réjean Hivon
Claude Brouillette
Roland Auclair

Michelle Plante
Gilles Isabelle
Patrick Charlebois
Georgette Bazinet

LES COMMISSAIRES REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

Virginie Deschambeault
Jean-Michel Hamelin
Denis Boudreault

ABSENCES MOTIVÉES

Claude Alarie
Nathalie Bellerose

SONT AUSSI PRÉSENTS

Luc Galvani
Ginette Masse
Laurent Cabana
Patricia Hinse

Yvan Beauregard

Stéphane Ayotte

Sophie Houle

Élyse Giacomo

Directeur général
Directrice générale adjointe
Directeur général adjoint
Directrice par intérim du Service des
ressources financières
Directeur du Service des ressources
humaines
Directeur du Service des ressources
matérielles
Directrice par intérim des Services
éducatifs
Secrétaire générale

CONSTATATION DU QUORUM

Madame Élyse Giacomo, secrétaire générale, constate le quorum.

Monsieur Claude Lessard, président, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil et à l'assistance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR



No. de résolution
ou annotation

92-CC/19-02-20

IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-MICHEL HAMELIN, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

d'adopter l'ordre du jour tel que déposé, avec les modifications suivantes :

- en ajoutant le point 2.1 « Désignation d'un substitut au protecteur de l'élève »;
- en modifiant le point 12 pour « Ajournement de la séance ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 23 JANVIER 2019

IL EST PROPOSÉ PAR ROLAND AUCLAIR, COMMISSAIRE,

de dispenser la secrétaire générale de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 janvier 2019 et de l'adopter tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL DES COMMISSAIRES

Aucun.

AFFAIRES RELATIVES AU COMITÉ DE PARENTS

Rencontre du Comité de parents du 5 février 2019 :

- Mesures décentralisées dans les écoles, dossier présenté par madame Patricia Hinse;
- Plan d'intervention informatisé, dossier présenté par madame Rosemarie Boucher;
- Lancement de consultation du calendrier scolaire, dossier présenté par madame Ginette Masse;
- Des parents ont été sollicités pour participer à une consultation relative au Plan d'engagement vers la réussite;
- Le Comité de parents s'est prononcé en faveur de la demande de reconnaissance au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant l'école de musique Jacques-Héty;
- Nomination de monsieur Dave Chartray au Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.



No. de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Madame Alarie demande si la Commission scolaire va nommer les écoles qui accueilleront les maternelles 4 ans.

Le directeur général, monsieur Luc Galvani, répond que ce sera discuté au Comité plénier de ce soir. Le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a donné aux commissions scolaires jusqu'au 28 février 2019 pour lui transmettre le nom des écoles qui accueilleront des maternelles 4 ans.

93-CC/19-02-20

DÉSIGNATION D'UN PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la démission effective le 12 février 2019 de monsieur Michel Daigneault à titre de protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires n'a pas nommé à ce jour un substitut au protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique* et l'article 6 du *Règlement sur la procédure d'examen des plaintes établie par une commission scolaire* obligeant une commission scolaire à désigner une personne pour agir à titre de protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de gouvernance et d'éthique;

CONSIDÉRANT les discussions en préséance;

CONSIDÉRANT les compétences du candidat recommandé pour occuper ces fonctions;

IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE BROUILLETTE, COMMISSAIRE,

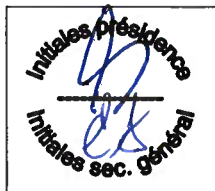
QUE la Commission scolaire nomme monsieur Raymond Bilodeau à titre de protecteur de l'élève par intérim;

QUE le mandat de monsieur Raymond Bilodeau se termine lors de la désignation d'un nouveau protecteur;

QUE la rémunération du protecteur de l'élève par intérim soit fixée au même tarif que précédemment accordé au protecteur de l'élève;

QUE le président de la Commission scolaire, monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, soient mandatés pour convenir aux modalités du contrat de services entre le protecteur de l'élève par intérim et la Commission scolaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No. de résolution
94-CC/19-02-20

RENOUVELLEMENT DE LA DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'ÉCOLE RECONNUE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AUX FINS D'UN PROJET PARTICULIER - ÉCOLE DE MUSIQUE JACQUES-HÉTU

CONSIDÉRANT l'article 240 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que la Commission scolaire peut, avec l'approbation du ministre, aux conditions et pour la période qu'il détermine, établir une école aux fins d'un projet particulier autre qu'un projet de nature religieuse;

CONSIDÉRANT que la reconnaissance de statut d'école aux fins d'un projet particulier de l'école de musique Jacques-Héту prendra fin en juin 2019;

CONSIDÉRANT l'autorisation accordée par le MEES à dispenser un projet particulier de formation en arts à l'école de musique Jacques-Héту pour les années scolaires 2016-2017, 2017-2018 et 2018-2019;

CONSIDÉRANT que la grille-matières ainsi que les critères d'admission 2019-2020 ont fait l'objet d'une révision par l'école dans le respect du Régime pédagogique, du Programme de formation de l'école québécoise et de la demande du MEES de faciliter l'intégration des élèves handicapés ou en difficulté;

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance par le Conseil d'établissement;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité de parents;

CONSIDÉRANT l'étude en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR SUZANNE POIRIER, COMMISSAIRE,

de demander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de renouveler la reconnaissance de statut d'école aux fins d'un projet particulier pour l'école de musique Jacques-Héту.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

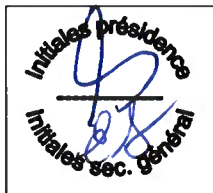
FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION - DIRECTRICE/DIRECTEUR DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT le Règlement de certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT les discussions au Comité des ressources humaines du 4 février 2019;

CONSIDÉRANT la Politique de dotation des ressources humaines;

95-CC/19-02-20



No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que le président, monsieur Claude Lessard, siège d'office sur ce Comité de sélection;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS BOUDREAU, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

de former un comité de sélection pour procéder au comblement du poste de directrice/directeur du Service des ressources humaines, en respect de la Politique de dotation des ressources humaines et de nommer monsieur Jean-Michel Hamelin à titre de commissaire pour siéger à ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

96-CC/19-02-20

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION - GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF

CONSIDÉRANT le Règlement de certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT les discussions au Comité des ressources humaines du 4 février 2019;

CONSIDÉRANT la Politique de dotation des ressources humaines;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS LAMY, COMMISSAIRE,

de former un comité de sélection pour procéder au comblement du poste de gestionnaire administratif, en respect de la Politique de dotation des ressources humaines et de nommer monsieur Claude Lessard, président, pour siéger à ce comité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

97-CC/19-02-20

DEMANDE D'EMPRUNT - PROJET D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

CONSIDÉRANT l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), la Commission scolaire du Chemin-du-Roy (l'«Emprunteur») souhaite instituer un régime d'emprunts lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 6 281 737 \$;

CONSIDÉRANT l'article 83 de cette Loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

CONSIDÉRANT l'autorisation possible de ce régime d'emprunts, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les



No. de résolution
ou annotation

caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en approuver les conditions et modalités;

CONSIDÉRANT l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'instituer le présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 5 avril 2013;

CONSIDÉRANT le projet d'économie d'énergie de la Commission scolaire auprès de 39 établissements de son parc immobilier pour un montant estimé de 7 917 743 \$;

CONSIDÉRANT l'obligation que toute réalisation de projet supérieur à 1 M\$ doit être autorisée par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT l'encouragement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur aux commissions scolaires à réaliser des initiatives visant l'amélioration de l'efficacité énergétique des systèmes mécaniques et de l'enveloppe architecturale des bâtiments;

CONSIDÉRANT la réalisation de ce processus par la Commission scolaire conformément à la réglementation en vigueur pour obtenir les services d'une entreprise de services écoénergétiques;

CONSIDÉRANT le versement du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, à même la mesure 50640 des règles budgétaires des commissions scolaires, d'une aide financière sur acceptation de projets admissibles;

CONSIDÉRANT l'impossibilité pour tout financement supérieur à 365 jours à être assumé par une marge de crédit;

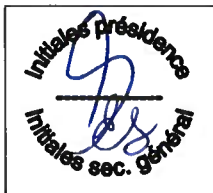
CONSIDÉRANT la réglementation gouvernementale selon laquelle un organisme ne peut conclure un emprunt à moins que le ministre responsable de l'application de la loi qui régit cet organisme ne l'y autorise et que le ministre des Finances n'autorise la nature, les conditions et les modalités de la transaction;

CONSIDÉRANT l'écart entre le montant total du projet et le montant de l'emprunt qui sera comblé par la subvention du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à même la mesure 50640, les incitatifs financiers d'entreprises publiques et le remboursement partiel des taxes;

CONSIDÉRANT la demande de la Commission scolaire au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur d'autoriser un emprunt au montant maximal de 6 500 959 \$ remboursable à même les économies annuelles garanties contractuellement;

CONSIDÉRANT l'autorisation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur à la Commission scolaire de contracter un emprunt à long terme à sa charge d'une somme maximale de 6 281 737 \$ le 5 avril 2013;

CONSIDÉRANT le désir de la Commission scolaire de déléguer, dans le cadre de ce régime d'emprunts à long terme, les pouvoirs d'emprunt et d'approbation des



No. de résolution
ou annotation

conditions et modalités à certains de ces dirigeants, pourvu qu'ils soient au moins deux agissant conjointement, afin qu'ils puissent conclure toute transaction d'emprunt en vertu de ce régime, en établir les montants et les autres caractéristiques et fixer ou accepter les conditions et modalités relatives à chacune de ces transactions;

CONSIDÉRANT la confirmation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, le 14 septembre 2018, d'une allocation définitive dans le cadre de la mesure efficacité énergétique au montant de 1 385 489 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale.

IL EST PROPOSÉ PAR DENIS BOUDREAU, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy autorise la présentation de la demande d'emprunt finale pour le projet d'économie d'énergie au montant de 6 281 737 \$ au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre de la mesure 50640 sur les travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique afin d'obtenir la subvention afférente, laquelle sera affectée en entier au financement dudit projet;

que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy désigne monsieur Claude Lessard, président et monsieur Luc Galvani, directeur général comme personnes autorisées à agir et signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus;

que l'emprunt conclu en vertu du présent régime d'emprunts soit effectué en monnaie légale du Canada;

que sous réserve du montant maximal déterminé par la présente, l'emprunt comporte les caractéristiques et limites suivantes :

- l'emprunt sera contracté en vertu d'une convention de prêt à long terme à intervenir entre la Commission scolaire et le ministre des Finances et il sera régi par cette convention de prêt;
- le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Georgette Bazinet quitte son siège à 19h54.

98-CC/19-02-20

FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION - CONTRATS DE SERVICES EN ENTRETIEN MÉNAGER

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour les contrats de services en entretien ménager;

CONSIDÉRANT le mode d'adjudication basé sur la qualité minimale et le prix le plus bas;

Les noms sont caviardés
en vertu de l'article 58.1
de la Loi sur les contrats
des organismes publics.



No. de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la nécessité de constituer un comité de sélection pour procéder à l'évaluation qualitative des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR GILLES ISABELLE, COMMISSAIRE,

de former un comité de sélection composé de

, et, à titre de membre externe,

de désigner

, à titre de secrétaire du comité de sélection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Georgette Bazinet reprend son siège à 19h56.

Monsieur Réjean Hivon quitte son siège à 19h58.

99-CC/19-02-20

CONTRAT DE TRANSPORT EXCLUSIF - 2019-2027

CONSIDÉRANT les orientations de la Commission scolaire pour le renouvellement du contrat de transport exclusif 2019-2027;

CONSIDÉRANT les rencontres tenues par le comité de négociation du contrat de transport exclusif;

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable du Service du transport;

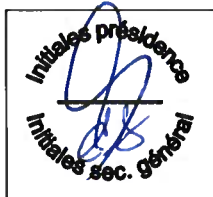
CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif de transport;

CONSIDÉRANT les discussions en Comité plénier;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ PAR VIRGINIE DESCHAMBEAULT, COMMISSAIRE DU COMITÉ DE PARENTS,

d'adopter le contrat de transport exclusif 2019-2027 soumis aux membres du Conseil des commissaires et faisant partie intégrante de la présente résolution;



No. de résolution
ou annotation

d'autoriser le président monsieur Claude Lessard, et le directeur général, monsieur Luc Galvani, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire du Chemin-du-Roy, les documents requis pour l'application de la présente résolution.

Madame Suzanne Poirier demande le vote.

Résultats :

- 10 pour;
- 1 contre;
- 1 abstention.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

- 4 février 2019 : Comité des ressources humaines pour deux postes en affichage.
- 6 février 2019 : MRC de Maskinongé - Centre communautaire.
- 7 février 2019 :
- Comité de gouvernance et d'éthique pour la révision du Code d'éthique des commissaires;
- Rencontre avec les représentants du Musée Pop;
- Soirée des retraités et des 25 ans de service de la Commission scolaire.
- 13 février 2019 : Conférence téléphonique avec le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur concernant les maternelles 4 ans.
- 15 février 2019 : Conférence de presse de la Fédération des commissions scolaires du Québec pour la consultation pré-budget.
- 15-16 février 2019 : Conseil général de la Fédération des commissions scolaires du Québec.
- 20 février 2019 : Comité de travail sur la révision du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs.

COMMUNICATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Rencontre avec les représentants du Musée Pop.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.



No. de résolution
ou annotation

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20h01, Michelle Plante, COMMISSAIRE, propose l'ajournement de la séance au 27 février 2019, à 19h30.



CLAUDE LESSARD
LE PRÉSIDENT



ÉLYSE GIACOMO
LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE